

**COMPTE-RENDU  
ASSEMBLEE GENERALE de l'APECHM  
LE 19 SEPTEMBRE 2019**

**Membres du bureau présents :**

- \_ Présidente : Nathalie DUFRENEAUD
- Vice-Présidente : Julie SALLES-LIZANO
- Trésorière : Aurore MADOUAS
- Trésorière Adjointe : Marilyn PERICOU
- Secrétaire : Nadège FAUGE
- Secrétaire adjointe : Nathaëlle KEMYSTETTER
- 

**Membre du bureau excusé :**

- Trésorier adjoint : Marilyn PERICOU

**MOT DE BIENVENU et Présentation des Membres du Bureau présents:**

Après le tour de table habituel où chacun se présente et donne la classe de son ou ses enfant(s). La réunion peut commencer.

Pour les nouveaux arrivants ( que nous remercions!), on reprecise le but de notre association et ce que nous y faisons. Les types d'actions menées.

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION par Nathalie DUFRENEAUD - Présidente en poste de l'APECHM:**

**La présidente énonce les statuts actuels de l'Association :**

***C'est une association indépendante de parents bénévoles.***

Les membres du bureau de l'association sont élus lors de l'assemblée générale qui a lieu chaque année lors de la rentrée de septembre.

**En octobre**, nous participons à **l'élection des délégués des parents d'élèves.**

3 réunions sont organisées, au minimum dans l'année pour préparer les Conseils d'Ecole. D'autres réunions peuvent être préparées pour organiser les différentes manifestations prévues dans l'année.

***Réunions de préparation et de bilan des Conseils d'École avec les représentants des parents.*** Les parents sont vivement encouragés à participer à ces réunions ou, s'ils ne peuvent pas venir, à transmettre leurs observations à leurs représentants.

***Nous communiquons également au travers des cahiers de liaison des enfants, par voie d'affichage devant les écoles sur notre site WEB et sur notre page FACEBOOK .***

***La Présidente rappelle que sans les parents bénévoles et qui s'impliquent, l'Association ne pourrait pas exister...***

***Toutes les actions réalisées par l'APECHM sur l'année 2018-2019 l'ont été conformément aux valeurs de l'Association qui est de favoriser les actions pour les enfants et la famille, en mettant en œuvre une politique d'animation socio-culturelle locale concertée, particulièrement en faveur de la jeunesse.***

Le rôle de l'APECHM est aussi de représenter les parents d'élèves et de mettre en place **un dialogue confiant et efficace** avec chacun des parents d'élèves.

Comme l'année dernière, les Parents Elus prennent en charge, les différentes manifestations qui permettront de :

- créer du lien,
- de participer à la coopérative scolaire en récoltant des fonds,
- de favoriser la co-éducation.

***Nous avons à cœur d'être encore plus proche des préoccupations de tous afin que nos enfants grandissent dans un milieu épanouissant.***

***RAPPORT FINANCIER (Par la Trésorière): Voir pièce jointe n°1***

#### ***RAPPORT D'ACTIVITE 2018-2019 :***

- Le 04 Novembre 2018 : Après midi jeux
- Le 07 Décembre 2018 : ventes de sapins et de gouters
- Le 17 Mars : Carnaval du village
- Le 12 mai : Rando famille
- Fabrication de torchons avec les dessins des enfants à l'école

#### ***LES PROJETS 2019-2020 :***

- Ventes des sapins en décembre
- Ventes d'objets avec dessins des enfants
- la kermesse
- vente de gouters 3 à 4 fois dans l'année
- Faire venir un intervenant sur 1 sujet qui intéresse les parents. (à définir)
- Continuer de maintenir à jour et en vie le site internet des parents et la page FACEBOOK

#### ***Actions prioritaires envisagées pour 2019-2020***

- ***Vigilance sur la tenue des travaux de la future école : communication de la part de la mairie aux parents et organisation par école***
- ***Maintien de la communication avec l'école, la Mairie et les Parents***

#### ***ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION pour 2019-2020:***

À l'issue des différents votes relatifs à l'exercice 2018-2019 tous les membres du bureau de l'Association des Parents d'Élèves de l'école Charles Mouly donnent leur démission.

Il est demandé aux parents de se manifester s'ils souhaitent faire partie du bureau pour cette nouvelle année scolaire.

Sont candidats pour faire partis du nouveau Bureau : Aurore MADOUAS, Nathaëlle KEMYSTETTER et Nathalie DUFRENEAUD

Sont élues lors de la réunion à l'unanimité :

**Présidente de l'APECHM : Nathalie DUFRENEAUD**

**Trésorière : Aurore MADOUAS**

**Secrétaire : Nathaëlle KEMYSTETTER**

Conformément aux statuts, **le siège social de l'Association est à la Mairie de Saint Sauveur, allée d'Orzalis.**

Le **président** et le **trésorier** auront les signatures sur le compte courant et le CSL du Crédit Agricole.

### **ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS D'ELEVES**

**Elections des délégués de parents d'élèves** auront lieu le **Vendredi 11 Octobre 2019**

### **Le Conseil d'École**

C'est une instance officielle qui regroupe les principaux partenaires de l'école ou leurs représentants :

- les enseignants de l'école,
  - Le Maire et un conseiller municipal,
  - Les représentants des parents d'élèves
- Il est présidé par le Directeur (Directrice) de l'école et se réunit 3 fois par an.
- Il « donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire ».
- Il vote le règlement intérieur de l'école
  - donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
  - Il est informé sur la composition des classes et des manuels.
  - Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.
  - Il statue sur le projet d'école.
  -

### **le calendrier :**

- dépôt à l'école des candidatures avec les signatures : lundi 26

*Septembre minuit*

o Etablir la liste des parents qui souhaitent se présenter (**2 personnes par classe : 1 titulaire et 1 suppléant**)

Les membres du bureau prennent en compte les candidatures des parents qui le souhaitent. **MERCI de bien vouloir se rapprocher d'eux en fin de réunion et avant le 26 Septembre (dernier délai).**

**CHANGEMENTS DE STATUTS : Le bureau, décide dans un souci de clarifier certains articles de changer :**

- **l'article 1 : précision de l'adresse**
- **l'article 2 : précision sur son but**
- **l'article 9 : pour convocation des membres par mails**



La séance est levée à 22H39